



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
6 mois, 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 225, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 27 juin 1893

Notre bonne ville fédérale a repris son calme et sa placidité. L'émotion intense de ces jours passés a fait place à un sentiment de douce quiétude.

Le fauteur présumé des troubles dont la Gruyère a entretenus ses lecteurs, le Wassilief, est arrêté. Arrêtés aussi les plus turbulents d'entre les manifestants du 19 juin. Un escadron de dragons et un bataillon d'infanterie protègent la ville fédérale. La justice instrumente: Berne peut dormir tranquille.

Et maintenant que l'émeute semble écrasée, que tout est rentré dans l'ordre, il est intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ces événements qui ne sont déjà plus qu'un souvenir.

Rien de plus atristant, rien de plus hideux que cette émeute, mais aussi rien de plus instructif. Voici des gens qui ne parlent que de la fraternité ouvrière et de la solidarité du prolétariat, et tout à coup ils profitent d'un moment où les casernes sont vides et où l'attention du public est détournée pendant quelques heures par une fête en quelque sorte nationale pour se jeter comme des bêtes fauves sur des camarades italiens et tessinois pour les traquer et les arracher de force à leur travail.

La partie la plus répugnante du drame en a été le prologue. Sur les chantiers du Kirchenfeld, on avait organisé une véritable chasse à l'homme. Des bandes d'ouvriers, armés de gourdins, pénétraient de force dans les maisons particulières pour y traquer les Italiens jusque dans les caves. On sciait les échafaudages sur lesquels ces malheureux s'étaient réfugiés. Et voilà la mise en pratique de la fraternité ouvrière!

Grâce à Dieu, la gendarmerie a mis rapidement fin à ces actes de sauvagerie, et, étant donnée la disposition d'esprit du gros de la population bernoise, il ferait beau voir que de pareils actes se renouvelassent.

Ces braves Bernois, surpris brutalement au milieu de leur belle fête de l'Enge, sont furieux et profondément humiliés d'avoir donné à l'Assemblée fédérale le joli petit spectacle que nous avons eu lundi soir. Suffoqués d'indignation pendant quelques jours, ils ont fini par se ressaisir, et voici ces paisibles ci-

toyens qui, dans un mouvement de réaction excessive, du jour au lendemain, décident de constituer une garde civique volontaire. Cela nous ramène à l'époque troublée de 1848 et l'on pourrait croire que des troubles plus sérieux encore menacent la capitale. Cependant, il n'en est rien. La constitution d'une garde civique ne me paraît en somme qu'une innocente petite manifestation de braves citoyens, confus du bruit fait autour de leur petite émeute et désireux avant tout de faire voir à un chacun qu'ils répudient hautement de pareils excès. Je ne dis pas que la garde civique ne pourra jamais rendre de services, mais je pense plutôt que jamais elle ne sera appelée à en rendre. D'autre part, n'est-ce pas un bien grand honneur fait à l'agitateur russe Wassilief et à ses compagnons que de mettre sur pied toute la population civile de Berne? Va-t-on encore peut-être équiper les ours et les dresser à donner la chasse aux socialistes?

Il m'a paru, lundi, que les sabres de quelque quarante gendarmes bernois avaient simplement suffi à la besogne. A l'approche des baïonnettes de la troupe, les rassemblements se sont évanouis comme une fumée.

Cette affaire n'a donc été, en somme, qu'une bagarre assez insignifiante et qui ne mérite nullement l'importance que la population bernoise lui a attribuée. L'attitude de la presque unanimité de la population de Berne a fait voir clairement que les temps de la révolution sociale ne sont pas encore là.

L'instruction de l'affaire apportera peut-être quelques détails intéressants. Si cela est, je ne manquerai pas d'en informer les lecteurs de la Gruyère.

P. S. Au dernier moment, le bruit circulait de la mise en liberté de Wassilief. E. T.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Assemblée fédérale.

Le Conseil national a adopté vendredi le projet fixant les indemnités que la Confédération accorde aux cantons pour l'habillement et l'équipement des recrues.

Il a voté le crédit de 130,000 fr. réclamé pour la création d'une gare militaire à Gäschenen, l'entrée du tunnel du Gothard.

L'assemblée s'est occupée ensuite de la gestion de 1892.

La commission unanime a recommandé surtout au Conseil fédéral de vouer toute sa sollicitude à la question du Simplon, entreprise qui, une fois réalisée, donnera une grande valeur aux titres que possède la Confédération et qui, actuellement, nécessitent des sacrifices.

* * *

Le Conseil des Etats a voté pour le tribunal fédéral un crédit supplémentaire de 23,900 fr., rendu nécessaire par la réorganisation de ce corps et l'augmentation du nombre des juges; puis un crédit de 240,000 fr. pour acheter à Berne le terrain où seront construits des magasins à grains et à fourrages.

Hier, on a discuté la régularisation du Rhin; la loi sur les voyageurs de commerce; la carte scolaire suisse, le drawback sur les sucres et le bâtiment des postes à Zurich sont renvoyés à une prochaine session.

Fédération romande de secours mutuels et le projet Forrer. — Dimanche a eu lieu, à Lausanne, une réunion des délégués des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, en vue de la constitution d'une fédération, selon les bases jetées à une assemblée semblable qui a eu lieu à Bienne le 11 mai dernier. Une centaine de délégués étaient présents, représentant 27,392 sociétaires, dont 9323 de Neuchâtel, 8273 de Vaud, 4560 du Jura bernois, 2143 de Genève, 2000 de Fribourg et 1093 du Valais.

L'assemblée a émis le vœu qu'ensuite de l'adoption de la loi fédérale, les avantages que retireraient les membres de sociétés de secours mutuels soient supérieurs à ce qui est généralement le cas aujourd'hui et qu'ainsi l'application de l'art. 34 bis de la C. F. constitue un progrès sur ce qui existe actuellement.

Banque fédérale. — L'assemblée générale de la Banque fédérale a décidé la réduction du capital-ac-

— Lorsqu'il l'apprit, il devait se désister.
— C'était déjà trop tard quand il en eut connaissance.
— Il gagna le procès, mais cela ne lui a pas porté bonheur.

— Les animosités des parents ne peuvent pas retomber sur les enfants.
— C'est la loi de la société, les fautes des parents retombent sur leurs enfants.

— Mais je ne suis pour rien dans tout cela, ni Mlle Alice non plus; vous nous brisez le cœur... vous ne commettez pas une pareille injustice... vous aurez pitié de notre douleur... vous ne serez pas sourd à nos prières.

— C'est avec regret que je dois l'être; en outre, vous avez perdu votre fortune et moi aussi la mienne.

— Je ne vous demande rien; je ne veux que la main de Mlle de la Bourbonnais; j'ai mis ce qui me restait dans une entreprise qui a grandes chances de réussite, et alors, je redeviendrai riche.

— On tont à fait ruiné.
— Je suis jenne, je travaillerai, j'ai de l'énergie, de la volonté, du caractère, et Mlle Alice fera redoubler mon ardeur, car, pour la rendre heureuse, j'entreprendrai l'impossible.

Rien ne fit, ni raisonnements, ni sentiments, ni amour, ni prières, ni larmes, le comte resta inébranlable dans sa résolution.

— Je vous répète que ce mariage est impossible, dit-il. La guerre qui va certainement éclater décidera de bien des choses et opérera bien des changements.

Il n'est pas possible, il est probable, que notre bien-aimé roi Henri V montera sur le trône de ses ancêtres, et alors votre union avec ma fille nous enlèverait les chances de la cour et d'une bonne place dans le royaume.

— Le roi ne ferait pas cela!
— Le roi y sera forcé par ses fidèles serviteurs, à cause de la conduite de votre père que j'aurais l'air d'approuver en faisant entrer son fils dans ma famille.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

Sœur Elisabeth.

Nouvelle, par José de CAMPOS

Vous voyez que nous ne sommes pas d'accord et que vous ne pouvez pas être mon gendre.

— Mais s'il le faut, je quitterai l'armée pour être l'heureux mari de Mlle de la Bourbonnais, je ferai tous les sacrifices imaginables.

— Quand on a une volonté, on ne fait pas de sacrifices.
— Je me suis mal expliqué. C'est ma ferme résolution, dès demain, j'envoie ma démission au ministre de la guerre.

— Vous aurez grand tort, surtout au moment où la France aura besoin de tous ses soldats.

— La Prusse ne nous a pas encore déclaré la guerre.

— Non, mais elle ne tardera pas à le faire ou à donner un prétexte pour que Napoléon la fasse et Dieu sait les résultats d'une pareille lutte.

Voilà où votre maître va entraîner le pays.
— Il en subira les conséquences et toute la responsabilité.

— Oui, comme le premier Bonaparte; il n'en aura pas moins été la cause du deuil et du trouble de l'Europe.

— Enfin, si la France a besoin de moi, je rentrerai dans l'armée.

Grand nombre de royalistes et de nobles sont dans ses rangs et m'imiteront en cas de besoin sans pour cela adhérer à la cause des Bonaparte.

— Chacun est libre de ses actions et à sa manière d'agir; la mienne diffère en tout de ceux que vous venez de me citer. Mais là n'est pas seulement la cause de mon refus.

couleur — en uni, rayé,
240 qualités et 2000
de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
> 1.50 > 6.55
> 1.50 > 14.85
> 2.20 > 11.60
> .65 > 20.50
> 16.65 > 77.50
> 1.90 > 23.85
> .65 > 4.85
> 3.15 > 87.50
[150
Henneberg, Zurich.

E, met en
eries, nou-
et afin de
UT PRIX.
profiter de
vendues à

tant partout
e mètre.
elle 1 fr. —
e mètre.
cent., laissée
e mètre.
aurez en

iquidation

re du dépôt de ma-
accessoires,
adis, de midi à 2 heu-
ulle.
P. Brunisholz.

GGI
POTAGES

ET OFFRE

de chambre, somme-
achant enire, bonnes
chers-jardiniers, valets
avistes, vachers, fro-
si que domestiques de
mmes sachant traire.
RIBOUX
u, Fribourg (Suisse).
ur tous pays.
mbres pour réponse.
on demande pour la
domestiques de cam-
es sachant traire).

ont faits avec garan-
(H29F) [53

vantage de pouvoir
convalescents; pour
mall et le Zwi-
ommandant en pré-
loient beaucoup pour

gerie Bessner,
(H110F) [54

mprimeur-éditeur.

GRUYERE

Concert public. — En cas de beau temps, la Société de musique et la Chorale se feront entendre, avec quelques productions, sur la place de l'Union, samedi 1^{er} juillet, à 9 heures du soir.

CHRONIQUE AGRICOLE

Maladies contagieuses du bétail. — Le Bulletin fédéral signale, dans la première quinzaine de juin : des cas de charbon symptomatique à Courlevon, Charmey, Grandvillard et La Roche, et un cas de charbon sang de rate à Planfayon ; des cas de rouget de porc à Morat et à Courtepin.

Utilisation des ramilles d'arbres. — On commence à parler sérieusement de l'emploi des ramilles d'arbres pour l'alimentation des animaux et de la possibilité de remplacer, les années de grande sécheresse comme celle-ci, les fourrages par le produit des bois : feuilles et petites branchettes. Nous revenons aujourd'hui sur cette question, à laquelle la persistance du beau temps donne un intérêt particulier, pour bien faire ressortir la valeur nutritive de cet aliment et pour indiquer le moyen de le conserver pour l'hiver prochain, où le foin atteindra, sans doute, un prix très élevé.

M. A. Ch. Girard, l'éminent chef des travaux chimiques à l'Institut agronomique, pense que c'est au mois de septembre qu'il convient de placer la cueillette des feuilles, parce que, à cette époque, la végétation se ralentit et que l'on porte ainsi moins de préjudice à la production du bois. C'est donc au mois de septembre qu'il a ramassé les feuilles sur lesquelles ont porté ses analyses.

La valeur alimentaire d'une plante étant à peu près proportionnelle à sa richesse en matière azotée, M. Girard a classé ainsi les diverses essences qu'il a étudiées : au premier rang, le saule et l'aune (qui contiennent plus de 8 % de matière azotée), le mûrier, le robinier faux acacia, l'orme, le peuplier, le tilleul (6 à 7 %) ; au deuxième rang, le noisetier, le chêne, le miccoulter, l'éradle, le frêne (5 à 6 %) ; le maronnier d'Inde, le charme, la vigne (4 à 5 %) ; enfin, au troisième rang, le platane, le bouleau (3 à 4 %).

Les feuilles à l'état frais contiennent peu d'eau et très peu de cellulose. D'une manière générale, leur digestibilité et leur matière nutritive sont supérieures à celles de la plupart des fourrages ordinaires. Le robinier acacia peut être comparé aux féverolles.

Avant de donner une appréciation définitive sur le parti que l'on peut tirer des feuilles pour la nourriture du bétail, M. Girard a nourri des moutons uniquement avec des feuilles, tenant à compléter les résultats de l'analyse par ceux d'une expérience pratique. Cette expérience l'a amené à cette conclusion que, tout considéré, les feuilles ont une valeur alimentaire comparable à celle de la luzerne et constituent, par conséquent, un fourrage de premier ordre.

Il est donc entendu que les cultivateurs ont là une réserve de matières alimentaires, à laquelle ils pourront avantageusement puiser, les années de disette. Nous ne leur donnerons pas le conseil de dépouiller les forêts, dont la véritable destination est la production du bois, mais nous croyons qu'un effeuillage tardif et modéré, des émondages, les coupes de têtards et de taillis leur procureront, à peu de frais, un fourrage abondant sans que les arbres puissent en souffrir.

M. Cormouls-Houlès, propriétaire à Mazamet (Tarn), a décidé de pratiquer, cette année, le ramassage des feuilles et des brindilles de ses bois, et, dès le 10 mai, il s'est mis à l'œuvre. Il a résolu, en outre, d'ensiler cette récolte pour assurer la nourriture de son bétail l'hiver prochain. Voici comment a été conduite l'opération :

La cueillette des branches, dites gourmandes, s'opérait à la hache, au ras du tronc, jusqu'à une hauteur de 3 à 4 mètres ; les hommes montaient sur une petite échelle pour atteindre les branches les plus élevées. Les branches, dont les plus grosses avaient 6 à 8 centimètres de diamètre, étaient directement chargées sur une charrette et rentrées à la ferme. Là, elles étaient dépouillées par des fillettes ou de jeunes garçons armés de faucilles, de toutes les branches secondaires d'un diamètre inférieur à 5 millimètres. Ces dépouilles étaient répandues dans le silo aussi uniformément que possible, suivant les règles de l'ensilage de tous les fourrages verts. Quant aux grosses et aux moyennes, on en faisait des fagots qui servaient de bois de feu.

Les prix de revient de ce nouveau fourrage est

ainsi calculé par M. Cormouls-Houlès : il a dépensé, pour les divers travaux, en main d'œuvre, 54 fr. par jour. On pouvait faire par jour 25 charrettes de grosses branches, correspondant à 5 charrettes de ramilles feuillées de 600 kg., soit 3000 kg. Les grosses branches dépouillées valent, rendues à la ferme, prêtes à fagoter, 30 fr., c'est 24 fr. qu'ont coûté les 3000 kg. de ramilles ramassées et ensilées chaque jour, c'est-à-dire 80 cent. les 100 kg.

Si, comme quelques auteurs l'affirment, 1000 kg. de ramilles représentent la valeur nutritive de 500 kilogrammes de foin sec, ce serait du foin à 1 fr. 60 les 100 kg. Même en admettant que ces ramilles ne représentent que l'équivalent nutritif de 300 kg. de foin sec, ce serait encore du foin à 2 fr. 70 les 100 kilogrammes, ce qui n'est pas excessif.

On voit que l'ensilage combiné avec le ramassage des brindilles et des feuilles à l'état vert permet de faire provision de matières alimentaires pour les mois d'hiver, et que le prix du fourrage ainsi préparé ressort à un prix très bas. Nous pensons que les propriétaires qui ont de l'inquiétude sur le sort réservé à leurs animaux feront bien de suivre l'exemple de M. Cormouls-Houlès et de mettre à contribution les bois et les forêts dont ils peuvent disposer.

Apiculture. — Il paraît que cette année est particulièrement favorable à l'apiculture. Les ruchers font bien meilleure figure que les granges. On ne sait vraiment d'où vient tout le miel récolté par les abeilles. Il semblerait que cette sécheresse devrait tarir toutes les sources mellifères. Mais on peut remarquer bon nombre d'arbres dont les feuilles sont recouvertes d'un enduit brillant, phénomène qui ne se remarque presque pas dans les autres années. Ce sont surtout les tilleuls et les chênes qui présentent cette sécrétion que l'on désigne sous le nom de miellée. Jamais on ne l'a vue aussi abondante que cette année et on peut constater que les provisions de miel augmentent dans les ruches d'une manière surprenante. A quelque chose le malheur est bon.

PETITES RECETTES

Eau pour enlever les taches de graisse. — Prenez : Essence de térébenthine très pure, 250 grammes ; alcool (esprit de vin), 30 gr. ; éther sulfurique, 30 gr. Faites le mélange et agitez bien à bouchon fermé. Pour se servir de cette essence, on place l'étoffe à détacher sur plusieurs doubles de linge, on imbibé la partie tachée, puis on frotte légèrement avec un autre linge fin jusqu'au moment où l'étoffe est bien séchée et la tache enlevée.

Inscriptions sur ver. — Voici, d'après M. A. Daum, une nouvelle formule, traduite du *Sprechsaal*, pour obtenir sur verre des inscriptions mates : Faites dissoudre, dans 500 grammes d'eau, environ 36 grammes de fluorure de sodium et 7 grammes de sulfate de potasse. D'autre part, faites dissoudre dans 500 grammes d'eau 14 grammes de chlorure de zinc et ajoutez à la solution 65 grammes d'acide chlorhydrique. Lorsque vous voulez faire usage de ces deux solutions, mélangez les en parties égales, et appliquez le mélange sur le verre, soit à la plume, soit au pinceau. Après une demi-heure, l'inscription est mate.

FAITS DIVERS

Aux Champs-Élysées :
Un couple endimanché est assis sur un banc de la promenade. Survient une bouquetière :
— Un joli bouquet pour madame ?
— Inutile d'insister, fait le monsieur, madame est ma femme.
— C'est vrai, dis, petite mère, que papa est nommé ministre ?
— Mais certainement, mon chéri !
— Oh ! que je suis content ! Comme, ça il y aura des soldats à son enterrement ?
— Jeanne, qu'est-ce que tu as fait à ta poupée ?
— Je lui ai ôté ses dents pour les mettre dans un verre d'eau, comme toi, tous les soirs !

Offres avantageuses en étoffes pour messieurs.
Etoffe Bukskin, suffisante pour un pantalon, à fr. 2.95.
Etoffe Bukskin, pour un vêtement de Mr, à fr. 7.35.
Etoffe Bukskin, pour un garçon, à fr. 4.95.
Echantillons de bukskin franco.
Göttinger & Cie, Zurich.

de bijoux à Sarah Bernhard, qui fait actuellement une tournée en Amérique.

— A Riwiersfall (Etat de Wisconsin), la foudre est tombée sur un cirque pendant la représentation. 8 personnes ont été tuées, 20 blessées.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 24 juin 1893. — Le Collège électoral est convoqué pour samedi prochain, 1^{er} juillet, à 9 heures du matin.

— On autorise la commune de Fribourg à acquérir une parcelle de terrain à la rue du Tir et celle de Planfayon à vendre divers immeubles.

— On approuve les statuts et le règlement de la Société de fromagerie de Vaulruz et le règlement de la Société de laiterie de Malessert (Sorens).

— M. Moret, Louis, député, à Vuadens, est nommé syndic de la commune de Vuadens, en remplacement de M. Moret, Jos., tit., dont on accepte la démission avec remerciements pour les services rendus.

— M. Chevalley, Auguste, à Courgevoux, est appelé aux fonctions de visiteur des vignobles de Courgevoux et de Morat.

Anniversaire de Morat. — La ville de Morat a célébré jeudi la fête anniversaire de la bataille du 22 juin 1476, dans laquelle les Bourguignons furent piteusement défaits. Le matin, un grand cortège a traversé la ville, ayant à sa tête le nouveau syndic de Morat, M. Cornaz, et M. Python, conseiller d'Etat. Il s'est rendu au temple protestant, où M. Blumenstein, pasteur de Morat, a prononcé une allocution patriotique. L'après-midi a été réservé à la fête des écoles.

Nominations. — Le Conseil communal de Fribourg a réélu MM. les docteurs Castella et Schaller en qualité de médecins-chirurgiens du grand Hôpital de la ville de Fribourg pour une nouvelle période de 4 années.

— M. Delpech a été aussi réélu économiste dudit Hôpital.

Le Conseil général de Fribourg a ratifié la convention passée avec un ingénieur de Lyon au sujet de la construction d'un hôtel de premier ordre sur les Grand-Places.

Rectification. — Nous croyons devoir porter à la connaissance du public que l'entrefilet publié dans votre N° 49 contient des inexactitudes relativement aux élections du conseil général à Romont. Renseignements pris, nous déclarons que le préposé visé dans l'article n'a ni menacé ni abusé de son pouvoir à l'occasion de ces élections.

Un Romontois.

Barbarie. — On écrit d'Estavayer à la *Gazette* : « La préfecture de la Broye vient de faire à Châtillon une triste et scandaleuse découverte. Dans ce village vit un pauvre fou, ancien employé de la chancellerie, absolument inoffensif. Il avait l'habitude d'errer dans les environs et sa principale manie consistait à lacérer ses vêtements : on le rencontrait quelquefois dans une tenue frisant l'indécence. »

« Le Conseil communal ne voulant pas payer pension ni à l'hospice du district, ni à l'hospice de Marsens, décide de l'enfermer dans le bâtiment de l'ancienne école et, pour lui enlever toute velléité vagabonde, fit fixer au mur une forte chène qui fut rivée par un anneau au pied du malheureux fou ! »

« La chaîne était à peine assez longue pour permettre au malheureux de gagner son grabat. Le taudis était en outre d'une saleté repoussante et l'air complètement vicié. »

« Une telle barbarie de la part d'une autorité est à peine croyable ! »

Bétail. — D'après la *Liberté*, des propriétaires hongrois achètent du bétail de choix dans notre canton. Un fermier singinois leur a vendu 3 génisses de 2 ans pour 2400 fr., donc 800 fr. pièce. Un autre a refusé 800 fr. d'une vache dont il demandait 900 fr., et son voisin refusait 1200 fr. d'une vache dont il demande 1500 fr.

Ces beaux prix sont une conséquence de notre succès à l'exposition de Vienne et des heureux résultats des syndicats agricoles.

